

ARTISANAT ET FORMATION CONTINUE

Mutations du secteur, révolution des compétences.



Transformez-vous!

Avec la Chambre de métiers et de l'artisanat
de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **transformez-vous!**

cmar-paca.fr | PARTENAIRE D'AVENIR



CONTACTS PRESSE

Virginie Couturier – v.couturier@cmar-paca.fr – Tél : 04 92 12 53 19

Alicia Hadjialexandrou – a.hadjialexandrou@cmar-paca.fr – Tél : 04 91 32 24 17





SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE	3
L'ARTISANAT, CE GEANT ECONOMIQUE AUX PIEDS AGILES.	4
DES METIERS MILLENAIRES, ACTEURS DES MUTATIONS CONTEMPORAINES.....	5
L'entrepreneuriat en hausse : les artisans à fond sur la start-up nation	5
La reconversion professionnelle : génération « néo-artisans ».....	5
L'innovation : la France dans le top 10 mondial, ses artisans prennent les devants	5
LA FORMATION CONTINUE ARTISANALE, BOOSTER DE LA	
TRANSFORMATION DU SECTEUR	6
COMMENT LES ARTISANS SE FORMENT-ILS AUJOURD'HUI ?	8
Qui peut se former dans l'Artisanat ?	8
Comment se former dans l'Artisanat ?... ..	8
Comment opérer une reconversion vers l'Artisanat ?	8
Qui forme les artisans ?	8
Qui paye ?	9
CONTACTS.....	10

Artisanat et formation continue Mutations du secteur, révolution des compétences.



Fièvre entrepreneuriale, boom des reconversions, poussée de l'innovation. Ces trois tendances de fond se jouent aussi là où on ne les attendait pas : dans l'Artisanat.

L'Artisanat, première entreprise de France, avec 1,3 millions d'établissement dont plus de 147 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, change. Les entreprises se renouvellent et innovent, les néo-artisans bousculent les habitudes. Des métiers traditionnels ou anciens redeviennent les métiers d'avenir, les métiers de demain, avec l'appui de la formation professionnelle.

De nombreux dispositifs de formation professionnelle existent. Certains sont réservés aux artisans et leur conjoint collaborateur, d'autres s'adressent au grand public, dont les salariés et les demandeurs d'emploi. La formation peut se concevoir comme une voie de perfectionnement pour les artisans déjà installés ou comme un levier indispensable, « le pied à l'étrier », pour les néo-artisans qui se lancent dans une reconversion professionnelle.

La France compte plus de 60 000 organismes agréés pour dispenser de la formation professionnelle. Le choix de la structure s'avère déterminant. Les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) constituent des institutions incontournables de ce secteur de l'économie. Elles accompagnent les entreprises de leur création à leur transmission et proposent aux artisans des formations très variées.



L'ARTISANAT, CE GEANT ECONOMIQUE AUX PIEDS AGILES.

1ere entreprise de France. Le slogan est ancien, sa réalité est actuelle. Plus que jamais.

Première entreprise de France, avec 1,3 millions d'établissement dont plus de 147 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit un tiers du tissu économique marchand régional).

Premier employeur privé en France, avec 3,1 millions d'actifs, dont plus de 300 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit 15 % des actifs en emploi dans la région).

300 milliards € de chiffre d'affaires en France, 24 milliards € en Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,5 % du PIB régional).

30 % des exportateurs français sont des entreprises artisanales, et pas seulement celles des métiers d'art (habitat/décoration et art de la table, restauration du patrimoine, facture instrumentale). On parle aussi de l'agroalimentaire et alimentaire biologique, la production (sous-traitance industrielle et mécanique), le nautisme, les cosmétiques et produits de bien-être, les prothésistes dentaires...

Trame du tissu économique français dont elles composent la quasi-totalité du secteur marchand non agricoles, **les PME sont artisanales pour 40 % d'entre elles**. L'industrie manufacturière, tout aussi essentielle à l'économie, est composée **aux 4/5e d'entreprises artisanales**.

Chiffres réseau CMA / CMAR Paca



DES METIERS MILLENAIRES, ACTEURS DES MUTATIONS CONTEMPORAINES.

Fièvre entrepreneuriale, boom des reconversions, poussée de l'innovation. Ces trois tendances de fond se jouent aussi là où on ne les attendait pas: dans l'Artisanat.

L'entrepreneuriat en hausse : les artisans à fond sur la start-up nation.

Depuis 2016, les créations d'entreprises sont en forte progression dans l'économie française. 2017 est l'année record : on n'a jamais lancé autant d'entreprises classiques (hors microentreprises) depuis 30 ans. **Plus d'un entrepreneur sur quatre crée son entreprise dans l'Artisanat**, et même un sur trois en Région Provence-Alpes Côte d'Azur (19 000 entreprises créées en 2017, soit + 58 % comparé à 2008).

Chiffres INSEE / ISM-Maaf / CMAR Paca

La reconversion professionnelle : génération « néo-artisans ».

À l'heure où des chercheurs s'élèvent contre les « bullshits jobs », ces postes aux tâches inutiles qui prolifèrent dans les économies digitalisées, **l'Artisanat devient un territoire privilégié pour celles et ceux qui veulent retrouver du plaisir au travail, de l'authenticité dans leur métier, et redonner un sens à leur vie professionnelle.** Ils y parviennent, grâce à un savoir-faire ancien, un service utile, une fabrication main, une production locale, le contact avec la clientèle de proximité : toutes choses que l'Artisanat n'a jamais cessé de faire et promouvoir. Autrefois dédaignés, cantonnés à la tradition, les métiers de bouche, de service, les métiers d'art, les métiers de fabrication et tant d'autres métiers artisanaux attirent maintenant la génération Y.

Et alors qu'on croyait le secteur vieillissant, on observe désormais que 70 % des artisans ont moins de 50 ans.

Les chiffres parlent d'eux même : **aujourd'hui, environ un tiers des nouveaux chefs d'entreprises artisanales viennent d'autres horizons professionnels.** Ils sont cadres, consultants, analystes financiers, créatifs... diplômés voire surdiplômés, ils lâchent tout pour devenir pâtisseries, ébénistes, selliers ou mécaniciens. Un phénomène bien décrit par Jean-Laurent Cassely dans son livre : « La révolte des premiers de la classe ».

Chiffres ISM / Réseau CMA

L'innovation : la France dans le top 10 mondial, ses artisans prennent les devants.

Un coup de tonnerre vite oublié, et pourtant un fait majeur : en 2018, la France est devenue l'une des 10 premières nations de l'innovation dans l'index Bloomberg, pendant que les États-Unis sortaient du peloton de tête.

Une performance à laquelle les artisans prennent leur part : ils sont 2 sur 3 à innover, une proportion qu'on croyait réservée aux entreprises des nouvelles technologies. Nombre d'entreprises artisanales sont et se vivent aujourd'hui comme des laboratoires d'idées et de pratiques nouvelles, dans les procédés, les produits et les organisations, souvent en lien avec un travail sur-mesure et/ou une demande directe d'un client. *Chiffres Réseau CMA*



LA FORMATION CONTINUE ARTISANALE, BOOSTER DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR.

L'Artisanat change, les entreprises se renouvellent et innovent, les néo-artisans bousculent les habitudes. Des métiers traditionnels ou anciens redeviennent les métiers d'avenir, les métiers de demain, avec l'appui de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, près de 40 % des artisans ont un diplôme de niveau IV (Bac professionnel ou technologique, brevet professionnel) ou un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2009, ils n'étaient que 32 %. Dans la formation initiale aux métiers de l'Artisanat, le CAP est de plus en plus souvent un point de départ... Une « Capacité À Poursuivre » ses études, dans **un parcours qui peut emmener un-e apprenti-e jusqu'à Bac+5**. C'est déjà le cas dans certaines filières proposées par l'Université régionale des métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Côté formation professionnelle continue, les artisans et leurs salariés ont de multiples possibilités :

- **continuer à se diplômer pendant leur carrière**, avec des titres spécifiques à l'Artisanat (tels le Brevet de maîtrise, niveau Bac+2, ou encore le 2EA, diplôme dédié à l'encadrement d'entreprise artisanale) ou non (Certificat de qualification professionnelle, Bac pro, BTS, master professionnel...). La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une voie possible pour l'obtention de diplômes.

- **développer leurs compétences à l'aide de formations qualifiantes** aux durées variées, du stage d'une journée aux modules sur plusieurs semaines, et jusqu'aux dispositifs incluant un accompagnement à la mise en œuvre de compétences dans l'entreprise.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la taille moyenne de l'entreprise artisanale est de 2,2 actifs, les dirigeants sont « multitâches » de fait. À la fois managers, gestionnaires, commerciaux, ils sont mis chaque jour au défi de l'excellence dans leur savoir-faire, tout en devant assumer leur responsabilité personnelle pour tout le reste : les process de production ou la transformation, le respect des normes, l'encadrement d'un apprenti, la relation-client, la rentabilité, la communication, etc.

L'artisan, particulièrement dans les entreprises de moins de 10 salariés, est donc **un actif multi-compétent aux multiples besoins de compétences**. Surtout dans ce contexte où, à l'orée des années 2020, les métiers de l'artisanat - même ceux qui font appel à des techniques multiséculaires, évoluent de plus en plus vite. S'il est évident que dans toute TPE, la transformation de l'entreprise commence par celle du dirigeant, c'est particulièrement vrai dans l'Artisanat.



Voilà pourquoi **l'offre de formation continue aux entreprises artisanales s'est beaucoup diversifiée ces 15 dernières années**. Dépassant largement le domaine du perfectionnement des savoir-faire ou de la mise en conformité réglementaire, elle investit aujourd'hui le numérique, la gestion des ressources humaines, le développement personnel, le pilotage financier, la prospection commerciale, la stratégie d'entreprise...

Avec de vrais résultats. + 15 % de chiffre d'affaires, + 16 % d'effectifs salariés, + 8 % de valeur ajoutée... Ces données proviennent d'une étude d'impact réalisée sur 5 ans et concernant plusieurs formations (Capea Action, Accompagnement à la commercialisation...) proposées par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA), en partenariat avec la Région.

La formation fait du bien aux artisans, mais de multiples freins demeurent pourtant à sa mise en œuvre dans le secteur : manque de temps, charge de travail, absence de besoin apparent... Face à ce phénomène observé dans l'ensemble des TPE françaises, les solutions s'organisent. La Chambre de métiers, par exemple, sensibilise les dirigeants via le Diagnostic des entreprises artisanales régionales (DEAR) : ce dispositif unique en France permet, entre autres, de révéler les besoins en compétences de l'artisan et de mettre en place un plan de formation personnalisé.



COMMENT LES ARTISANS SE FORMENT-ILS AUJOURD'HUI ?

Facilement ! L'accès à la formation est accompagné, encouragé, et proche de la gratuité grâce aux prises en charge.

Qui peut se former dans l'Artisanat ?

Tout le monde ! Créateurs et repreneurs d'entreprises, dirigeants, salariés, conjoints collaborateurs... et même les demandeurs d'emploi dans les métiers artisanaux.

Comment se former dans l'Artisanat ?

L'Artisanat bénéficie des mêmes dispositifs de formation que n'importe quel autre secteur du privé. Les chefs d'entreprises inscrits au Répertoire des Métiers, leurs conjoints (collaborateurs ou associés), leurs auxiliaires familiaux non-salariés ont tous un droit à la formation professionnelle. Il est financé par une contribution annuelle versée par toute personne immatriculée au Répertoire des métiers.

Les salariés des entreprises artisanales disposent d'un compte personnel de formation et peuvent demander un congé individuel de formation, comme dans d'autres secteurs.

Des dispositifs particuliers s'adressent aux demandeurs d'emploi, par le biais de Pôle emploi, des collectivités locales, de l'État, des OPCA ou encore des contrats de professionnalisation et d'alternance.

Comment opérer une reconversion vers l'Artisanat ?

On ne s'improvise pas artisan. Du rêve de changer de vie à la réalité de la vie artisanale, il y a parfois un gouffre. Certains métiers sont réglementés et exigent l'acquisition d'une maîtrise technique par la formation. **Il est prudent d'être préparé** : le bilan de compétences, l'accompagnement d'un Conseil en évolution professionnelle, la réalisation de stages en immersion sont particulièrement recommandés.

Les conseillers formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) peuvent aussi accompagner les néo-artisans dans leur parcours, du choix de la formation la plus adaptée à la mobilisation d'un financement.

Qui forme les artisans ?

Un grand nombre d'organismes agréés proposent des formations qui intéressent le secteur artisanal. **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de métiers est l'opérateur public qui a développé l'offre de formation la plus large** (de la bureautique à la prévention des maladies professionnelles en passant par les langues et les réseaux sociaux), **la plus spécialisée** sur les problématiques de l'Artisanat et ses besoins de compétences (avec des formateurs experts de l'entreprise artisanale), **la plus adaptée aux artisans** dans leur organisation (durée optimisée à deux jours en moyenne, facilités d'accès et de prise en charge sur tout le territoire...).



Certifiées qualité AFNOR, les formations de la Chambre de métiers ont aussi la particularité d'inclure de véritables démarches projets, sur des sujets stratégiques comme la commercialisation, l'export, les ressources humaines, le pilotage de l'entreprise... Certaines des formations CMAR sont diplômantes (Brevet de maîtrise ou Brevet technique des métiers) dans les secteurs relevant de l'artisanat, en particulier la coiffure, la pâtisserie, l'ébénisterie, fleuristerie et esthétique. Ces diplômes sont équivalents à des niveaux Bac et BTS. La Chambre de métiers accompagne également les artisans dans le cadre de leur démarche de Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), de l'élaboration du dossier jusqu'à la présentation devant le jury.

Qui paye ?

Les dirigeants bénéficient des financements du Conseil de la Formation (mis en place au sein de la CMAR Paca pour les formations liées à la gestion et au développement des entreprises), et du Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales. Pour les salariés, c'est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (Opca) auprès duquel ils cotisent qui prend en charge leur formation. Là encore, un conseiller de la Chambre de métiers se révèle très utile au moment de lancer les démarches et monter



CONTACTS

Alpes-de-Haute-Provence

Geneviève Viti-Lion, Responsable du Service aux Entreprises et Référente
Communication Alpes-de-Haute-Provence

g.viti@cmar-paca.fr

04 92 30 90 96 - 06 83 77 35 95

Hautes-Alpes

Calogero Portale, Chargé de développement économique et Référent
Communication Hautes-Alpes

c.portale@cmar-paca.fr

04 92 51 06 89

Alpes-Maritimes

Virginie Couturier, Responsable Communication Pôle Offre Globale de Services et Référente
Communication Alpes-Maritimes

v.couturier@cmar-paca.fr

04 92 12 53 19

Bouches-du-Rhône

Céline De Stéfanis, Responsable de la communication institutionnelle et Référente
Communication Bouches-du-Rhône

c.destefanis@cmar-paca.fr

04 91 32 24 33 - 07 84 47 63 15

Var

Diane Castellani, Responsable Communication Pôle Apprentissage et Référent
Communication Var

d.castellani@cmar-paca.fr

04 94 61 99 22 - 06 84 06 59 65

Vaucluse

Marge Vandendries, Directrice de la communication

m.vandendries@cmar-paca.fr

04 91 32 24 76 - 06 71 84 48 39

À votre disposition pour :

- vous apporter toute information utile à l'enrichissement des sujets que ce dossier vous inspire,
- vous mettre en contact avec :
 - des néo-artisans au parcours atypique qui ont réussi leur reconversion par la formation,
 - des experts des tendances de la formation artisanale,
 - des formateurs au fait des enjeux de survie, de croissance et de développement des TPE et PME artisanales.